



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 10 février 2021

SONT PRÉSENTS

MM Sylvain Breton, maire
Martin Bordeleau, conseiller
Joé Deslauriers, conseiller
Réjean Gouin, conseiller
Bruno Guilbault, conseiller
Martin Héroux, conseiller
Réjean Larochelle, représentant d'Entrelacs
Daniel Monette, conseiller
Gaétan Morin, conseiller
Serge Perrault, conseiller
François Quenneville, conseiller
Martin Rondeau, conseiller
Richard Rondeau, conseiller
Pierre Lépicier, représentant de Saint-Félix-de-Valois

Mmes Isabelle Parent, conseillère
Isabelle Perreault, conseillère

Formant quorum sous la présidence de monsieur Sylvain Breton.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M Pierre Winner, secrétaire-trésorier et directeur général par intérim
Mmes Hélène Fortin, secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe
Julie Dorich, secrétaire de direction

La séance se tient par vidéoconférence en raison des mesures d'urgence reliées à la COVID-19. L'enregistrement audio sera disponible sur le site Internet de la MRC.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté,

TNO-02-011-2021

Il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Serge Perrault et résolu unanimement que la présente assemblée soit et est ouverte à 13 h 26.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

TNO-02-012-2021

Il est proposé par M. Richard Rondeau, appuyé par M. Réjean Gouin et résolu unanimement que le projet d'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2021
4. DOSSIERS
 - 4.1. Programmation 2019-2023 - TECQ – Adoption
 - 4.2. Demande de prolongation de délai au MAMH – Concordance au SADR - Décision
 - 4.3. Ministère des Transports du Québec – Modification du contrat d'entretien du chemin des Cyprès – Information
 - 4.4. Camping de ZEC – Résultats de l'analyse de conformité et programme 2021 – Information



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 10 février 2021

5. LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES ENGAGEMENTS - ADOPTION
6. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES - DÉPÔT
7. VARIA
8. PÉRIODE DE QUESTIONS
9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 20 JANVIER 2021

TNO-02-013-2021

Il est proposé par M. Martin Rondeau, appuyé par M. Réjean Larochelle et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal, comme rédigé.

4. DOSSIERS

4.1. Programmation 2019-2023 – TECQ - Adoption

TNO-02-014-2021

Considérant que le TNO a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Considérant que le TNO doit respecter les modalités de ce guide pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Considérant que le TNO s'est vue octroyer un montant de 610 220 \$ réparti sur 4 ans dans le programme TECQ 2019-2023;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Serge Perrault et résolu unanimement que le Conseil municipal du TNO :

- s'engage à respecter les modalités du guide;
- s'engage à être le seul responsable et à dégager les gouvernements du Canada et du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2019-2023;
- approuve le contenu de la programmation de travaux no 1 jointe à la présente et autorise l'envoi au MAMH ainsi que tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du MAMH;
- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 50 \$ par habitant permanent par année de 2019 à 2023;
- s'engage à informer le MAMH de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux no 1 approuvée par la présente résolution.

4.2. Demande de prolongation de délai au MAMH – Concordance au SADR - Décision

TNO-02-015-2021

Considérant que le Conseil de la MRC de Matawinie a adopté le 13 septembre 2017, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), son Schéma d'aménagement et de développement révisé par le règlement 165-2015;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 10 février 2021

Considérant que le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie est entré en vigueur le 16 janvier 2018;

Considérant qu'en vertu de l'article 59 de la LAU « toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance »;

Considérant que le TNO a entrepris le processus de modification de ses règlements d'urbanisme afin de les rendre conformes au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie;

Considérant que le TNO n'a pas été en mesure de respecter le délai initial prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lequel arrivait à échéance le 16 janvier 2020;

Considérant qu'une première prolongation avait été accordée au TNO par le MAMH, expirant le 28 février 2021;

Considérant que dans ces circonstances, une deuxième demande de prolongation doit être adressée au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

En conséquence, il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M. Daniel Monette et résolu unanimement que le Conseil du TNO de la MRC de Matawinie demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'accorder un délai supplémentaire au TNO de la MRC dans le cadre de sa démarche de concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie.

5. LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES ENGAGEMENTS – ADOPTION

TNO-02-016-2021

Il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Martin Bordeleau et résolu unanimement d'adopter la liste des déboursés et des engagements, comme présentée :

Compte « Général » TNO

Chèques nos 3428 et 3429 incl., montant total de 3 011,05 \$

Dépôts directs nos 700358 à 700367 incl., montant total de 81 418,37 \$

Prélèvement 210001, montant de 132,22 \$

Engagements nos 20-000149 à 20-000153

et

Engagements nos 21-000001 à 21-000012, montant total de 345 538,08 \$

6. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES - DÉPÔT

La liste complète des virements budgétaires autorisés par le secrétaire-trésorier et directeur général par intérim est déposée aux élus.

7. VARIA

7.1. Aucun point

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL
Territoire non organisé de la MRC de Matawinie
Séance ordinaire – 10 février 2021

TNO-02-017-2021

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Bruno Guilbault et résolu unanimement que la présente séance ordinaire du Conseil municipal des Territoires non organisés soit et est levée à 13 h 31.

Pierre Winner
Secrétaire-trésorier et
directeur général par intérim

Sylvain Bréton
Maire